



## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018 a approuvé, le :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA06-14001-16** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA16-14001) afin d'y ajouter de nouveaux objectifs et critères relatifs aux travaux d'agrandissement de bâtiment, visibles de la voie publique, sur le territoire de l'arrondissement. »

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **13 septembre 2018, à compter de 18 h au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage Montréal.**

L'objet du projet de règlement vise à soumettre les projets d'agrandissement de bâtiments, visibles de la voie publique, à un examen en vertu d'objectifs et de critères prévus au Règlement.

3. Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 6 septembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
[Le Devoir, édition du 6 septembre 2018](#)